

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Techniques professionnelles de musique et chanson
"Interprétation en musique populaire" (551.AB)

GRILLE DE COURS 551.AB

Version locale mise en place en 2014

Compétences de la formation générale que vous développerez dans vos cours

Vous pouvez consulter le document sur la page Web ci-dessous :

<http://www.clg.qc.ca/programmes/formation-generale/>

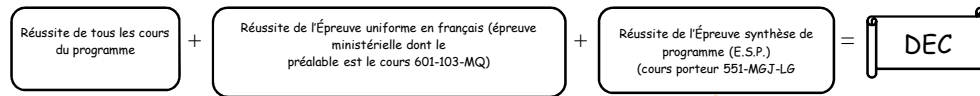
Liste des compétences de la formation spécifique que vous développerez dans vos cours

Une compétence, c'est une capacité de réussir à réaliser un ensemble de tâches effectuées dans le cadre de situations complexes, représentatives de la réalité du milieu du travail, en utilisant vos connaissances et vos habiletés et en adoptant les attitudes appropriées.

- 01FA Utiliser des éléments des langages de la musique.
- 01FB Traduire un matériel musical.
- 01FC Maîtriser des particularités du langage de la musique populaire.
- 01FD Requier une pièce de musique populaire.
- 01FE Interpréter des pièces musicales.
- 01FF Apprécier diverses caractéristiques d'œuvres musicales.
- 01FG Assumer le développement de sa polyvalence instrumentale.
- 01FH Assumer le développement de sa sensibilité artistique.
- 01FJ S'adapter aux nouvelles technologies musicales.
- 01FK Établir des communications professionnelles.
- 01FL Gérer sa carrière.

- 01FR Perfectionner sa technique instrumentale ou vocale.
- 01FS Agir à titre d'interprète professionnel comme soliste en musique populaire.
- 01FT Agir à titre d'interprète professionnel membre d'un petit ensemble de musique populaire.
- 01FU Agir comme musicienne ou musicien de studio en musique populaire.
- 01FV Agir à titre d'accompagnatrice ou d'accompagnateur en musique populaire.
- 01FW Organiser et présenter un spectacle de musique populaire.
- 01FX Improviser en musique populaire.

Conditions d'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC)



La réussite de l'épreuve synthèse de ce programme (ESP) équivaut à la réussite du cours porteur qui est indiqué dans la grille ci-contre à la session 6 en caractères gras (ligne grisée). Cette épreuve permet d'attester que vous avez développé et intégré l'ensemble des compétences (formation générale et formation spécifique) de votre programme. En plus de l'obtention de la note finale de passage, pour la réussite du cours porteur, la réussite de l'ESP est exigée. L'échec à cette épreuve entraîne alors l'échec du cours porteur associé et l'obtention d'une note finale maximale de 59 % pour ce cours.

Pour être admissible à l'ESP vous devez :

- posséder le préalable *Instrument principal en musique populaire V* (551-MGD-L6);
- prévoir ne pas avoir plus de six cours, toutes composantes confondues, à compléter après la session durant laquelle se déroule l'ESP, avec les restrictions que ceux-ci ne comportent pas plus de deux cours en musique et pas plus d'un cours manquant dans chacune des disciplines de la formation générale : français, philosophie, anglais, éducation physique.

Malgré ce qui précède, pour des motifs exceptionnels et justifiés, c'est-à-dire, dans des situations imprévues, majeures et indépendantes de la volonté de l'étudiante ou de l'étudiant, le comité de programme, avec l'approbation de la Direction des études, peut autoriser l'admission à l'ESP même si l'étudiant n'a pas réussi tous les autres cours, à la condition que :

- l'étudiant puisse justifier hors de tout doute la véracité de ces motifs exceptionnels;
- la non-admission à l'ESP aurait pour effet de retarder son entrée à l'université ou au marché du travail d'un an ou plus;
- l'étudiant s'engage à compléter les cours manquants dans un délai d'un an.

Légende des rubriques de la grille de cours ci-contre

FG : Formation générale.

FS : Formation spécifique.

Préalables : Cours devant être réussis avant de s'inscrire au cours des colonnes « Code » et « Titre », pour les cours indiqués dans une case ombragée, pour lesquels il faut obtenir au moins 50 %.

Pondération : Nombre d'heures par semaine de - T (1^{er} chiffre) cours théorique - L (2^e chiffre) laboratoire ou travaux pratiques - P (3^e chiffre) travail personnel à faire en dehors des heures en classe.

	COURS		PRÉALABLES	HEURES-CONTACT	PONDÉRATION			UNITÉS	SESSION	CHARGE DE TRAVAIL		
	CODE	TITRE			T	L	P					
SESSION 1	FG	109-101 -MQ	Activité physique et santé		30	1	-	1	1	A/H		
		601-101 -MQ	Écriture et littérature		60	2	-	3	2 1/3	A/H		
	FS	551-MFN -LG	Évolution des instruments : batterie et percussions		45	2	-	1	1 1/3	A		
		551-MFK -LG	Instrument principal en musique populaire I		45	1	-	7	3 1/3	A		
		551-MFL -LG	Musique d'ensemble en musique populaire I		30	0	-	4	2	A		
		551-MFM -LG	Théorie de la musique populaire I		30	2	-	0	1	A		
		551-M6R -LG	Technologies musicales		30	1	-	1	1	A		
	Sous-total : formation générale				90	3	-	4	3 1/3			
	Sous-total : formation spécifique				180	6	-	14	8 2/3			
	Total : première session				270	9	-	18	12			
SESSION 2	FG	109-102 -MQ	Activité physique et efficacité	109-101	30	0	-	1	1	A/H		
		340-101 -MQ	Philosophie et rationalité		60	3	-	3	2 1/3	A/H		
		601-102 -MQ	Littérature et imaginaire	601-101	60	3	-	3	2 1/3	A/H		
	FS	551-MFP -LG	Évolution des instruments : piano, orgue et synthétiseurs		30	2	-	0	1	H		
		551-MFQ -LG	Instrument principal en musique populaire II	551-MFK	45	1	-	7	3 1/3	H		
		551-MFR -LG	Musique d'ensemble en musique populaire II		30	0	-	4	2	H		
		Cours au choix		Selon l'instrument, un cours parmi les suivants : Clavier harmonie de la musique populaire I (551-MFS-LG) OU Instrument second I (551-MFT-L6) (Notes 1 et 2)		15	1	-	0	1	2/3	H
		551-MFU -LG	Théorie de la musique populaire II	551-MFM	30	2	-	0	1	1	H	
	551-MFV -LG	Lecture et repiquage en musique populaire I		30	0	-	2	1	1	H		
	Sous-total : formation générale				150	6	-	4	7 5/2/3			
Sous-total : formation spécifique				180	6	-	15	9				
Total : deuxième session				330	12	-	22	14 2/3				
SESSION 3	FG	601-103 -MQ	Littérature québécoise	601-102	60	3	-	4	2 2/3	A/H		
		340-102 -MQ	L'être humain	340-101	45	3	-	0	3	2	A/H	
		109-103 -MQ	Activité physique et autonomie	109-102	30	1	-	1	1	##		
	FS	551-MEA -LG	Stylistique musicale I	551-MFQ	60	2	-	2	2	A		
		551-MFW -LG	Instrument principal en musique populaire III	551-MFQ	45	1	-	7	3 1/3	A		
		551-MFX -LG	Musique d'ensemble en musique populaire III		30	0	-	4	2	A		
		Cours au choix		Selon l'instrument, un cours parmi les suivants : Clavier harmonie de la musique populaire II (551-MFY-L6) OU Instrument second II (551-MFZ-L6) (Notes 1 et 2)	551-MFS ou 551-MFT	15	1	-	0	1	2/3	A
		551-M62 -LG	Lecture et repiquage en musique populaire II	551-MFV	30	0	-	2	1	1	A	
	551-M63 -LG	Théorie de la musique populaire III	551-MFU	30	2	-	0	1	1	A		
	551-M64 -LG	Évolution des instruments : guitare		30	2	-	0	1	1	A		
Sous-total : formation générale				135	7	-	2	8 5/2/3				
Sous-total : formation spécifique				240	8	-	17	11				
Total : troisième session				375	15	-	25	16 2/3				
SESSION 4	FG	604-10X -MQ	Anglais fonctionnel (selon niveau)		45	2	-	1	3	2	A/H	
		340-ZPO -LG	Éthique et politique	340-102	45	3	-	0	3	2	A/H	
		601-ZPX -LG	Un cours parmi les suivants : 601-ZPO-LG Communication, sciences et technologies 601-ZP1-LG Communication et culture de masse 601-ZP2-LG Communication et cultures étrangères	601-103	60	2	-	2	2	A/H		
	FS	551-M65 -LG	Évolution des instruments : basse		30	2	-	0	1	1	H	
		551-M66 -LG	Instrument principal en musique populaire IV	551-MFW	45	1	-	7	3 1/3	H		
		551-M67 -LG	Musique d'ensemble en musique populaire IV		30	0	-	4	2	H		
		Cours au choix		Selon l'instrument, un cours parmi les suivants : Clavier harmonie de la musique populaire III (551-M68-L6) OU Instrument second III (551-M69-L6) (Notes 1 et 2)	551-MFY ou 551-MFZ	15	1	-	0	1	2/3	H
		551-M6A -LG	Théorie de la musique populaire IV	551-M63	30	2	-	0	1	1	H	
	551-M6B -LG	Lecture et repiquage en musique populaire III	551-M62	30	0	-	2	1	1	H		
	551-M6E -LG	Stylistique musicale II	551-MEA	60	2	-	2	2	2	H		
Sous-total : formation générale				150	7	-	3	8 6				
Sous-total : formation spécifique				240	8	-	17	11				
Total : quatrième session				390	15	-	25	17				
SESSION 5	FG	XXX-XX1 -LG	Complémentaire 1 Domaine exclu « Art et esthétique »		45	3	-	0	3	2	A/H	
		604-ZPX -LG	Communication appliquée à l'anglais langue seconde (selon niveau)	604-10X	45	2	-	1	3	2	A/H	
	FS	551-M6C -LG	Évolution des instruments : voix et instruments à vent		45	3	-	0	2	1 2/3	A	
		551-M6D -LG	Instrument principal en musique populaire V	551-M66	45	1	-	8	3 2/3	A		
		551-M6E -LG	Musique d'ensemble en musique populaire V		30	0	-	4	2	A		
		551-M6F -LG	Instrument second IV (Note 3)		15	1	-	0	1	2/3	A	
		551-M6G -LG	Lecture, repiquage et écriture de partitions en musique populaire IV	551-M6B	30	0	-	2	1	1	A	
	551-MF7 -LG	Exploration stylistique de la musique québécoise	551-MEA	45	2	-	1	2	1 2/3	A		
	551-M6H -LG	Musicien de studio I : introduction	551-MEE	45	0	-	3	2	1 2/3	A		
	Sous-total : formation générale				90	5	-	1	6 4			
Sous-total : formation spécifique				255	7	-	10	20 12 1/3				
Total : cinquième session				345	12	-	11	26 16 1/3				
SESSION 6	FG	XXX-XX2 -LG	Complémentaire 2 Domaine exclu « Art et esthétique »		45	3	-	0	3	2	A/H	
		551-MEN -LG	Histoire et appréciation de la musique occidentale		45	2	-	1	1	1 1/3	H	
	FS	551-M6J -LG	Instrument principal en musique populaire VI (ESP)	551-M6D	75	1	-	4	8	4 1/3	H	
		551-M6K -LG	Musique d'ensemble en musique populaire VI		30	0	-	4	2	H		
		551-MF9 -LG	Musicien de studio II	551-M6H	60	0	-	4	2	2	H	
	551-M6S -LG	Gestion professionnelle et outils promotionnels		45	2	-	1	2	1 2/3	H		
Sous-total : formation générale				45	3	-	0	3	2			
Sous-total : formation spécifique				255	5	-	12	17 11 1/3				
Total : sixième session				300	8	-	12	20 13 1/3				
Total : formation générale				660	31	-	13	36 26 2/3				
Total : formation spécifique				1350	40	-	50	100 63 1/3				
Total : programme d'études				2010	71	-	63	136 90				

NOTE 1 : Les cours *Clavier harmonie de la musique populaire 1 à 3* devront respectivement être suivis à la même session que les cours *Lecture et repiquage en musique populaire* du même niveau. Cette règle ne s'applique pas aux cours *Instrument second*

NOTE 2 : Selon l'instrument, l'étudiant devra suivre l'un de ces deux cours. Vous référer au document explicatif du département de musique à ce sujet.

NOTE 3 : L'étudiant fait le choix de son instrument second à partir d'une liste préétablie par instrument, avec l'approbation de son enseignant d'instrument principal et sous réserve des places disponibles.